

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France, sous embargo jusqu'au 8 mars 2022 12h

- En 2018, dans les Hauts-de-France, 172 000 familles ayant au moins un enfant mineur sont des familles monoparentales, représentant désormais un quart des familles de la région. Entre 2008 et 2018, leur nombre a augmenté de 10 % (contre + 12 % au niveau national).
- Les familles monoparentales avec enfants mineurs sont dans 85 % des cas sous la responsabilité des mères. Même si leur nombre a augmenté de 28 % entre 2008 et 2018, les pères isolés restent très minoritaires (15 %).
- Comme au niveau national, le niveau de vie des familles monoparentales de la région est inférieur de 30 % à celui des couples avec enfants (13 630 € annuels contre 19 920 €). Cet écart est encore plus marqué pour les mères isolées : 13 100 €, soit 3 000 € de moins que chez leurs homologues masculins. En conséquence, 49 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté dans la région contre 33 % pour les pères isolés.
- De plus, les conditions de logement des mères isolées sont plus souvent précaires. D'une part, seule une sur quatre est propriétaire contre un père isolé sur deux. D'autre part, 13 % d'entre elles vivent dans un logement suroccupé, soit un point de plus que pour les pères isolés.

Les familles monoparentales avec au moins un enfant mineur dans les Hauts-de-France

Les mères ont le plus souvent la charge des familles monoparentales



85 % de mères isolées



15% de pères isolés

Une pauvreté plus marquée chez les mères isolées



49 % sous le seuil de pauvreté



33 % sous le seuil de pauvreté

Des conditions de logements plus précaires pour les mères isolées



1 mère isolée sur 4 est propriétaire

13 % des mères isolées habitent un logement "suroccupé"



1 père isolé sur 2 est propriétaire



Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions



06 63 34 65 31/ 06 60 51 86 50



communication-hdf@insee.fr